



Pension alimentaire et chômage

Par **isabelle**, le 19/11/2010 à 08:21

Bonjour,
j'ai RDV devant le juge pour une procédure de séparation à l'amiable en janvier 2011 et je viens d'apprendre que mon ex-compagnon a démissionné (rupture de contrat à l'amiable) qu'il doit s'inscrire au chômage. Si en janvier mon ex- n'a toujours pas d'emploi mais touche des assedics aurais-je quand même une pension alimentaire ? Les juges se basent-ils sur ses revenus de chômage ou sur ses derniers salaires ? merci de me répondre car j'ai peur de devoir subvenir à mes enfants seule. isabelle

Par **mimi493**, le 19/11/2010 à 11:20

Ils se basent sur les revenus et charges de chacun et les besoins de l'enfant